Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Master 2 - Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales - Langues et sciences des données

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

La date limite des inscriptions administratives peut varier en fonction de certaines obligations. Elle est affichée sur le site de la Faculté des langues: https://langues.unistra.fr/

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.
Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée: https://langues.unistra.fr/

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète,**l'assiduité est obligatoire à tous les éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours ouvrés auprès du directeur de département, du responsable d'année ou du responsable de formation** sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.
À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L’étudiant n’ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.
L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d’alternance.

L’éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l’initiative de l’étudiant s’il est accepté par l’équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l’objet d’une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l’équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l’université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L’étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l’équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l’état d’avancement du stage au moment de l’interruption et conformément aux modalités d’évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l’organisme d’accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d’un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d’une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l’apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l’apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d’un mémoire de recherche ou d’un rapport de stage

Les modalités d’évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.
Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L’évaluation donne lieu à l’attribution d’une note sur 20.

Au niveau de l’UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d’une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L’UE est validée dès lors qu’un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Le projet de recherche en M1 n'est pas compensable.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d’une année sur l’autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d’une année à l’autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L’évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d’évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l’ensemble des semaines du semestre et pour l’ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l’équipe pédagogique d’attester que l’étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n’a pas nécessairement pour objectif d’évaluer tous les contenus pédagogiques d’une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l’évaluation suivante, selon des modalités laissées à l’appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l’UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l’enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l’UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l’étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l’impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants souffrants de dysménorrhée
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Langues et sciences des données (AISD) **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
		Choisir 1 élément(s)																		
LG20KU1	**UE**	**UE1 Anglais - Fondamentaux disciplinaires : langue**	**6**	**2**		**CCI**														
LG20KM10	Matière	Techniques d'expression écrite et orale		1		CCI	TD 24	**Une épreuve orale intégrée au cours**	SC	A		1							
								une épreuve écrite	AC	ET	2h00	1							
LG21GM30 / LG21GM31	Matière	Cours de traduction d'agrégation (thème et version)		1		CCI	CM 12	**une épreuve de version ou de thème**	AC	ET	2h00	1							
	UE	**UE1 Arabe - Fondamentaux disciplinaires : langue**	**6**	**2**		**CCI**														
LG5FGM11	Matière	Traduction français-arabe SHS		1		CCI	TD 12	**Epreuve écrite**	SC	ET	2h00	1							
LG5FGM18	Matière	Thème et version turc-français : textes scientifiques		1		CCI	TD 12	**Epreuve écrite**	SC	ET	1h00	1							
	UE	**UE1 Espagnol - Fondamentaux disciplinaires : langue**	**6**	**2**		**CCI**														
LG35GM01	Matière	Thème		1		CCI	CI 18	**Une épreuve de thème**	AC	ET	2h00	1							
LG35GM02	Matière	Version		1		CCI	CI 18	**Une épreuve de version**	AC	ET	2h00	1							
LG35GM03	Matière	Faits de langue		1		CCI	CM 12	**Une épreuve écrite de faits de langue**	AC	ET	1h00	1							
LG53KU01	**UE**	**UE1 Japonais - Fondamentaux disciplinaires : langue**	**6**	**2**		**CCI**														
LG53KM12	EC	Langue et pratiques sociolinguistiques				CCI	CM 12	**1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/ dossier**	SC	ET	1h00	1							
LG53KM13	EC	Techniques d'expression écrite et orale (textes critiques) niveau avancé				CCI	CM 12	**1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/ dossier**	SC	ET	1h00	1							
		Choisir 1 élément(s)																		
LG20KU2	**UE**	**UE2 Anglais - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie**	**6**	**2**		**CCI**														
		Choisir 1 élément(s)																		
LG20KM20	Matière	Séminaire de littérature		1		CCI	CM 18	**Si UE2 : une épreuve écrite intermédiaire**	SC	ET	1h00	1							
								Si UE2 : une épreuve orale de fin de semestre temps de préparation 2 heures	AC	EO	0h20	3							
								Si UE3 ou Master CLE ou Master Lethica : épreuve écrite si matière prise en UE3	AC	ET	2h00	1							
LG20KM21	Matière	Séminaire de civilisation		1		CCI	CM 18	**Si UE2 : une épreuve écrite intermédiaire**	SC	ET	1h00	1							
								Si UE2 : une épreuve orale de fin de semestre	AC	EO	0h20	3							

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								temps de préparation : 2 heures											
								Si UE3 : une épreuve écrite si séminaire pris en UE3	AC	ET	2h00	1							
LG20KM22	Matière	Séminaire de linguistique		1		CCI	CM 18												
								Si UE2 : une épreuve écrite intermédiaire	SC	ET	1h00	1							
								Si UE2 : une épreuve orale de fin de semestre temps de préparation : 2 heures	AC	EO	0h20	3							
								Si UE3 : une épreuve écrite si séminaire pris en UE3	AC	ET	2h00	1							
	UE	**UE2 Arabe - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie**	**6**			**CCI**													
LG5FKM20	EC	Nouvelles recherches en études arabes		1		CCI	CM 12	**Epreuve orale**	SC	EO	0h15	1							
								Dossier écrit Dossier écrit de 5 à 10 pages : Analyse critique d'un dossier documentaire	SC	A		1							
	UE	**UE2 Espagnol - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie**	**6**			**CCI**													
LG3AGM22	EC	Séminaire littérature espagnole		1		CCI	CM 12												
								Epreuve orale Un oral par tirage au sort entre littérature espagnole et littérature latino-américaine : préparation 1h et passage 30 min	AC	EO	1h30	1							
LG3AHM21	EC	Séminaire littérature latino-américaine		1		CCI	CM 12												
								Epreuve orale Un oral par tirage au sort entre littérature espagnole et littérature latino-américaine : préparation 1h et passage 30 min	AC	EO	1h30	1							
LG3AHM20	EC	Séminaire civilisation hispanique		1		CCI	CM 12												
								Epreuve orale Épreuve orale 1H30 de préparation et 30 min de passage à l'oral	AC	EO	2h00	1							
LG53KU02	**UE**	**UE2 Japonais - Fondamentaux disciplinaires : civilisation, littérature, linguistique, traductologie**	**6**	**2**		**CCI**													
LG53KM21	EC	Traductologie - niveau 3				CCI	CM 12	**1 épreuve écrite et/ou 1 travail personnel (dossier)**	SC	ET	1h00	2							
LG53KM22	EC	Séminaires communs avec des universités japonaises				CCI	TD 6	**attestation de participation** stage avec université japonaise partenaire	SC	Q									
		Choisir 1 élément(s)																	
LG20KU3	**UE**	**UE3 Anglais - Fondamentaux disciplinaires : civilisation, littérature, linguistique, traductologie**	**6**	**2**		**CCI**													
		Choisir 2 élément(s)																	
LG20KM20	Matière	Séminaire de littérature		1		CCI	CM 18												
								Si UE2 : une épreuve écrite intermédiaire	SC	ET	1h00	1							

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Si UE2 : une épreuve orale de fin de semestre temps de préparation 2 heures	AC	EO	0h20	3							
								Si UE3 ou Master CLE ou Master Lethica : épreuve écrite si matière prise en UE3	AC	ET	2h00	1							
LG20KM21	Matière	Séminaire de civilisation		1		CCI	CM 18												
								Si UE2 : une épreuve écrite intermédiaire	SC	ET	1h00	1							
								Si UE2 : une épreuve orale de fin de semestre temps de préparation : 2 heures	AC	EO	0h20	3							
								Si UE3 : une épreuve écrite si séminaire pris en UE3	AC	ET	2h00	1							
LG20KM22	Matière	Séminaire de linguistique		1		CCI	CM 18												
								Si UE2 : une épreuve écrite intermédiaire	SC	ET	1h00	1							
								Si UE2 : une épreuve orale de fin de semestre temps de préparation : 2 heures	AC	EO	0h20	3							
								Si UE3 : une épreuve écrite si séminaire pris en UE3	AC	ET	2h00	1							
	UE	**UE3 Arabe - Fondamentaux disciplinaires : civilisation, littérature, linguistique, traductologie**	**6**	**2**		**CCI**													
LG5FKM30	EC	Histoire des traductions en Méditerranée et au Moyen-Orient		1		CCI	CM 12 TD 0	**Epreuve écrite**	SC	ET	1h00	1							
		Choisir 1 élément(s)																	
LG5FKM32	EC	Séminaire transversal littérature et histoire		1		CCI	CM 12	**Présentation orale d'une publication scientifique**	SC	EO	0h15	1							
							TD 0	**Compte-rendu écrit d'une publication scientifique**	SC	PE		1		X					
LG5FKM33	EC	Séminaire transversal sciences sociales et monde contemporain		1		CCI	CM 12	**Présentation orale d'un publication scientifiques**	SC	EO	0h15	1		X					
							TD 0	**Compte-rendu écrit d'une publication scientifique**	AC	PE		1		X					
	UE	**UE3 Espagnol - Séminaires semi-transversaux**	**6**			**CCI**													
LG3AHM30	EC	Art hispanique		1		CCI	TD 12	**Epreuve orale** 20min de préparation	AC	EO	2h00	1							
LG3AHM31	EC	Séminaire Mondes ibériques/portugais		1		CCI	CM 12	**Epreuve orale** 20min de préparation	AC	EO	0h20	1							
LG3BHM21	EC	Analyse filmique		1		CCI		**Epreuve écrite**	AC	ET	2h00	1							
LG53KU03	**UE**	**UE3 Japonais - Fondamentaux disciplinaires : civilisation, littérature, linguistique, traductologie**	**6**	**2**		**CCI**													
		Choisir 2 élément(s)																	
LG53GM22	EC	Littérature				CCI	CM 12	**1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/ dossier**	SC	ET	1h00	1							
LG53GM32	EC	Linguistique				CCI	CM 12	**1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/ dossier**	SC	ET	1h00	1							

Maquette d'enseignement									Évaluation											
									Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire		Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
LG53GM33	EC	Civilisation - sciences politiques et sociales				CCI	CM	12	**1 épreuve écrite et/ou 1 travail personnel (dossier)**	SC	ET	1h00	1								
LG53GM42	EC	Civilisation (histoire/enjeux sociétaux contemporains)				CCI	CM	12	**1 épreuve écrite et/ou 1 travail personnel (dossier)**	SC	ET	1h00	1								
	UE	**UE4 - Sciences des données**	**9**			**CCI**														
MIEXKMP3	EC	MATI M3 - Méthodes symboliques et numériques		1		CCI	CM	8												
							TD	8												
							TP	14												
									Épreuve pratique	SC	A	2h00	1								
									Premier examen écrit	SC	ET	1h00	1								
									Second examen écrit	SC	ET	1h00	1								
MIEXKMD3	EC	MATI D3 - Représentation et traitement des données		1		CCI	CM	6												
							TD	8												
							TP	14												
									Épreuve pratique	SC	A	2h00	1								
									Premier examen écrit	SC	ET	1h00	1								
									Second examen écrit	SC	ET	1h00	1								
MIEXKMA2	EC	MATI A2 - Projet transdisciplinaire 2		1		CCI	TD	28												
									Évaluation du projet	SC	A		1								
									Présentation orale	SC	A	0h30	1								
		Choisir 1 élément(s)																		
LG20KU5	**UE**	**UE5 Anglais - Renforcement disciplinaire**	**3**	**1**		**CCI**														
LG20KM52	Matière	Journée d'études		1		CCI			**présentation orale du travail de recherche**	AC	A		1								
	UE	**UE5 Arabe - Renforcement disciplinaire ou séminaires semi-transversaux**	**3**			**CCI**														
	EC	Techniques d'écriture académique et de prise de parole		1		CCI	TD	12												
									Dossier écrit	SC	A		2								
	EC	Atelier de présentation du mémoire		1		CCI			**Présentation orale de l'état d'avancement du mémoire**	SC	EO		2								
LG5FKM51	Matière	PPE : Pratiques et enjeux de la médiation culturelle et pédagogique : Moyen-Orient et mondes de l'Islam		1		CCI	TD	12												
									Exposé en groupe	SC	EO	0h15	1								
	UE	**UE5 Espagnol - Renforcement disciplinaire ou séminaires semi-transversaux**	**3**			**CCI**														
LG53KU05	**UE**	**UE5 Japonais - Mise en situation professionnelle**	**3**	**1**		**CCI**														
LG53KM51	EC	Atelier de présentation du projet de recherche				CCI			**1 épreuve orale**	SC	EO	0h10	1								
LG53KM50	EC	Travail personnel				CCI			**1 projet argumenté de recherche assorti d'une bibliographie commentée (actualisés) à remettre au directeur de recherches**	SC	PR		1								

Semestre 4 - Langues et sciences des données (AISD)

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE1 - Préparation à l'insertion professionnelle**	**6**	**1**		**CCI**														
		Choisir 1 élément(s)																		
	Stage	Stage professionnel court		1		CCI		**Rapport de stage** rapport réflexif d'environ 15 pages	SC	PE		1								
	Module	Projet tutoré / mission professionnelle		1		CCI		**Mission professionnelle: pour étudiants de l'IDIP** Note de groupe qui se base sur la note de cadrage complétée, la soutenance et l'évaluation du commanditaire.	SC	A										
								Mission professionnelle: Soutenance Soutenance de 15 à 20min de présentation avec support visuel et échanges avec le jury	AC	EO	0h45	1								
								Mission professionnelle: Rapport de projet collectif Rapport de 20 pages incluant des parties individuelles réflexives 1 à 2 pages par personne et les annexes	AC	R		1								
								Projet tutoré Évaluation du projet par l'enseignant référent	SC	A		1								
	Stage	Stage de recherche		1		CCI		**Rapport de stage** 8-10 pages de rapport sur le contenu des conférences (24h de présence) assorties des attestations de présence signées	SC	PE		1								
	UE	**UE2 - Mise en situation professionnelle**	**24**	**4**		**CCI**														
		Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Mémoire de recherche				CCI		**Mémoire de recherche** Mémoire de recherche du 80 pages minimum et soutenance	SC	MS		1								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
PR	Projet
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance
A	Autre